



# Vivre au Lys

## CHARTRE Nouvel ADHÉRENT

L'Association collaborative « Vivre au Lys », du type Loi 1901, a pour objet d'offrir un service d'entraide et d'échanges entre ses adhérents, résidents du Domaine du Lys à Gouvieux comme à Lamorlaye.

De par son adhésion, l'Adhérent s'engage à avoir pris connaissance des statuts de l'Association et à régler sa cotisation annuelle.

Il devra observer une stricte confidentialité sur les informations qu'il aura obtenues de la part de l'Association.

Son statut d'Adhérent lui confère un accès à tous les moyens que fournira l'Association dans le but de satisfaire son objectif.

L'adhérent autorise l'association à disposer d'images et photos le représentant. Toutefois, si une photo sur laquelle il figure ne lui convient pas, Vivre au Lys s'engage à la retirer sur simple demande de sa part.

L'adhésion permet notamment de faire partie gratuitement du groupe WhatsApp Vivre au Lys. Dans ce contexte, l'Adhérent s'engage à respecter la charte du groupe :

1. Garder à l'esprit l'objectif du groupe WhatsApp :  
Les sujets de discussion porteront sur des sujets en rapport avec l'association Vivre au Lys.  
Entre autres : pas de sujet de politique, de religion ou tout autre sujet polémique ou pouvant choquer.
2. Eviter de « surcharger » une discussion, sans motif pertinent.
3. Toute information donnée sur ce groupe n'engage que celui qui la donne et non l'association.
4. Ne pas publier de chaînes, hoaxes, fake news.
5. La publicité est interdite.
6. Il est de bon ton d'envoyer des messages dans la journée, en évitant de les envoyer de nuit.
7. Au cas où un sujet choque ou dérange, ne pas créer de polémique sur WhatsApp, mais contacter directement le Président ou l'Administrateur par message privé.
8. Ne pas utiliser le WhatsApp de l'association pour s'adresser à une seule ou à un seul groupe de personnes, préférer les messages privés.
9. Signer les messages (au moins par son prénom).
10. Ne pas oublier que tout le groupe Vivre au Lys vous lit sur WhatsApp !

En tout état de cause l'Association ne pourra être tenue pour responsable du contenu des publications faites par les Adhérents. Elle se réserve le droit de supprimer des propos dont le contenu ne serait pas conforme à ses objectifs et de retirer du groupe WhatsApp toute personne dont le comportement n'est pas conforme au code de bonne conduite.

La cotisation annuelle pour une nouvelle d'adhésion s'élève à 45 €  
payable par Paypal, carte bancaire, virement ou chèque à l'ordre de Vivre au Lys  
Cette adhésion est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 septembre 2024.

VIVRE AU LYS

Siège social : 24 avenue du Général Leclerc - 60260 LAMORLAYE

Association Loi 1901 SIRET 831 587 738 00012 APE 9499Z

IBAN SOGEFRPP : FR76 3000 3007 4100 0501 6001 424

vivreaulys@gmail.com